Syndicat AF de rénovation des accès aux alpages de l'Etivaz

Autor(en): **Eisenring, A.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Geomatik Schweiz : Geoinformation und Landmanagement = Géomatique Suisse : géoinformation et gestion du territoire = Geomatica Svizzera : geoinformazione e gestione del territorio**

Band (Jahr): **112 (2014)**

Heft 7

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-389502

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Syndicat AF de rénovation des accès aux alpages de l'Etivaz

A. Eisenring

Ce syndicat d'améliorations foncières (AF) s'est constitué en juin 2009, avec pour buts d'améliorer les dessertes existantes et de remplacer plusieurs installations de téléphériques arrivées en fin de vie. Berceau du fromage L'Etivaz AOP, le vallon des Fonds de L'Etivaz compte une quinzaine d'alpages. En terme de production, ce sont plus de 50 000 kg de fromage d'alpage, soit près de 20% de la production globale de l'appellation qui sont fabriqués dans cette région, selon un cahier des charges contraignant. En facilitant les accès, ce projet de rénovation permet à de jeunes familles d'agriculteurs de la région de poursuivre l'exploitation de ces alpages et de maintenir cet important pan d'activité du tissu socio-économique de la région.

Die Bodenverbesserungsgenossenschaft wurde im Juni 2009 ins Leben gerufen und hat zum Ziel, die bestehenden Erschliessungen zu verbessern und mehrere alte Seilbahnen zu ersetzen. Die hinteren Täler des Einzugsgebietes von L'Etivaz mit ihren rund 15 Alpen sind Geburtsstätte des Käses L'Etivaz AOP. Mehr als 50 000 kg Alpkäse und somit fast 20 Prozent der Gesamtproduktion dieser geschützten Käsesorte werden hier nach strengen Richtlinien des Pflichtenheftes produziert. Mit der verbesserten Zugänglichkeit, die dank dieses Erneuerungsprojektes erreicht wird, können junge Bauernfamilien der Region weiterhin diese Alpen bewirtschaften. Zudem bleibt der Region dieser wichtige Tätigkeitsbereich des sozialwirtschaftlichen Gefüges erhalten.

Questo consorzio delle migliorie fondiarie (syndicat d'améliorations foncières AF) è stato costituito nel giugno del 2009 allo scopo di migliorare i collegamenti esistenti e sostituire diverse installazioni di teleferiche ormai inutilizzabili. Culla del formaggio Etivaz DOP, la valle dei Fonds de l'Etivaz conta una quindicina di alpeggi. In termini di produzione, si tratta di più di 50 000 chilogrammi di formaggio d'alpe, ovvero quasi il 20 per cento del totale di prodotti a denominazione protetta fabbricati nella regione in base a un elenco degli obblighi vincolante. La migliore accessibilità ottenuta mediante il progetto consente a giovani famiglie di agricoltori della regione di continuare a gestire gli alpeggi e mantenere quest'importante ramo d'attività del tessuto socio-economico della regione.

Des accès indispensables

Situé à l'est du canton de Vaud dans la commune de Château-d'Oex, plus grande commune du canton avec 11 376 hectares, le village de L'Etivaz se trouve sur le versant nord de la route du Col des Mosses.

Si Château-d'Oex est aujourd'hui connu entre autres par le festival international de ballons à air chaud qui s'y déroule chaque année, L'Etivaz ne l'est pas moins par son fromage AOP (appellation d'origine protégée). Fabriqué sur feu de bois dans de grands chaudrons en cuivre dans les alpages d'altitude, ce fromage est ensuite affiné pendant plusieurs mois dans les caves du village, d'une capacité de plus de 20 000 meules après trois agrandissements successifs!

Cette ancienne tradition de fabrication avait déjà nécessité la construction de plusieurs téléphériques d'alpage au début des années 1970 pour faciliter le transport du matériel, du fromage, ainsi que les déplacements des amodiateurs et leurs familles pour permettre l'exploitation et l'entretien de pâturages situés entre 1300 et 2000 m d'altitude. Après une trentaine d'années de bons services, ces installations ont commencé à montrer des signes de fatigue. Leur vérification et leur mise aux normes de sécurité étaient devenues de plus en plus compliquées. Le standard technique de ces installations,

Fig. 1: Jable – ancienne installation.

Fig. 2: Alpage de Grand Clé.

Fig. 3: Hélicoptère Super Puma.

Fig. 4: Grand Clé – transport d'un élément du pylône P3.

quant à lui, ne répondait plus aux exigences d'une agriculture de montagne moderne.

C'est ainsi qu'au début des années 2000, la commune de Château-d'Oex, propriétaire de plusieurs de ces installations, s'est tournée vers le Service cantonal des améliorations foncières pour envisager le remplacement, respectivement la réfection de ces téléphériques d'alpage. Très rapidement, il est apparu que seule une mesure collective, incluant l'ensemble des propriétaires des alpages de cette région, était à même de proposer une solution réaliste et supportable sur le plan financier.

Coordination des différents intérêts dans un inventaire fédéral des paysages (IFP)

L'art. 19a de la Loi sur les améliorations foncières du canton de Vaud prévoit qu'avant toute création de syndicat, les initiateurs de l'opération sont tenus de procéder à une étude préliminaire. Cette étude a pour objectifs d'établir un diagnostic de la situation, en consultant tous les organismes ayant un intérêt dans le périmètre, d'identifier les enjeux et de proposer une ou plusieurs esquisses de solution, avec devis estimatif, avant de soumettre le dossier à une consultation publique. Ce n'est qu'ensuite que l'autorité politique, par le Conseil d'Etat, prend la décision de soutenir ou non le projet.

Dans le cas de L'Etivaz, un comité d'initiative formé de représentants des principaux propriétaires a confié en 2004 au bureau Tecnat SA à Saint-Triphon (VD) la mission d'élaborer une telle étude préliminaire. Le dossier a été remis en février 2006. En vue de la consultation publique, un complément à ce dossier a par la suite été établi en 2008. Il est à noter que les discussions à ce stade ont été particulièrement complexes, dans la mesure où les propriétaires concernés (propriétaires privés, dont Pro Natura Suisse et Pro Natura Vaud, et la commune de Château-d'Oex, propriétaire de nombreux chalets d'alpage dans ce secteur) ne partageaient pas forcément les mêmes points de vue sur le type de réfection de ces dessertes! Ce d'autant plus que le périmètre du syndicat se trouve à l'intérieur de l'objet «La Pierreuse-Gummfluh-vallée de L'Etivaz» de l'inventaire fédéral des paysages (IFP), où tout projet pouvant porter atteinte à la nature et au paysage est soumis à la consultation de la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage (CFNP), représentant en la circonstance l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). A noter également que ce projet n'est pas soumis à une étude d'impact sur l'environnement, la réorganisation des dévestitures touchant un périmètre inférieur à 400 ha.

De la création du syndicat au projet

Pour conclure ces péripéties, le syndicat AF s'est finalement constitué à l'unanimité des propriétaires en juin 2009. Vu le petit nombre de ces derniers (5), ce syndicat présente la particularité au niveau de son organisation et de son fonctionnement de ne pas avoir un comité de direction, ce qui est la règle générale et légale, mais uniquement une assemblée générale qui en est l'autorité supérieure et qui regroupe l'ensemble des propriétaires.

La première opération du syndicat a été de désigner son technicien, par un appel d'offres soumis à la Loi sur les marchés publics. Ce concours a été remporté par un groupement d'ingénieurs du Pays-d'Enhaut, formé des trois bureaux Sabert SA pour la construction des téléphériques, Daniel Martin Ingénieurs civils Sàrl pour la construction des chemins et pistes, ainsi que du bureau EFA + C Ingénieurs géomètres officiels SA pour les travaux et opérations géométriques.

Ce groupement a élaboré le projet d'exécution pour la mise à l'enquête publique qui a eu lieu en juin 2012 après d'âpres négociations avec la CFNP et l'OFAG qui, après une pesée des intérêts, ont finalement délivré leurs autorisations assorties de plusieurs conditions, dont celle de s'adjoindre un bureau spécialisé en environnement pour le suivi des travaux.

Une réalisation complexe

Les travaux de téléphériques ont pu commencer en juin 2013 par le génie civil des stations et des pylônes, suivi par la pose des éléments de pylônes fabriqués en atelier, le montage électro-mécanique , le tirage des câbles, les bâtiments et les rac-

Données techniques

- remplacement de quatre téléphériques d'alpage existants (Toumaley, Jable, Grand Clé et Arpilles) pour transport de personnes et matériel - longueur totale de 4460 m' – pas d'exploitation touristique!
- les stations inférieures sont couvertes
- les stations supérieures, sauf celle de Toumaley, ne sont pas couvertes
- entretien lourd de deux téléphériques d'alpage existants (La Laissy et Entre-deux-Schiets) pour transport de matériel seul – longueur totale de 1150 m'
- démolition et évacuation d'un téléphérique existant (Croset) – longueur 750 m', remplacé par la construction d'un chemin sur le tracé existant (Scierne du Pont – Croset), en gravier et en bandes de roulement en béton dans les secteurs avec pente longitudinale de plus de 12%, bande centrale végétalisée – largeur carrossable 2.80 m – longueur totale 2940 m'
- aménagement de quatre pistes d'altitude sur les tracés existants (Grand Clé – Petit Clé, Molaire Dessous – Molaire, Molaire – Seron, Arpilles – La Case) – fondation sommaire avec des pierres récupérées ou stabilisation au ciment, bande centrale végétalisée, largeur carrossable 2.80 m, longueur totale 5090 m'
- mise en terre de quatre tronçons de lignes électriques moyenne tension – longueur totale 4050 m'

Données financières

• devis téléphériques et mise sous terre des lignes aériennes, y compris divers, imprévus et honoraires		Fr. 6 900 000.–
• devis pistes et chemins,y compris divers, imprévus et honoraires		Fr. 3 585 000.–
	Total	Fr. 10 485 000.–
• taux de subvention	CH	38%
	VD	52%
	Commune	5%

Autres données

- création du syndicat: 9 juin 2009
- nombre de propriétaires: 5 (commune de Château-d'Oex, Pro Natura CH, Pro Natura VD et 2 propriétaires privés)
- travaux: en cours
- nombre d'alpages desservis: 13, situés à une altitude comprise entre 1300 et 2000 m'
- charge usuelle globale: 438 pâquiers normaux
- production: plus de 53 000 kg de fromage L'Etivaz AOP

Fig. 5: Grand Clé – assemblage tête du pylône P3.

Fig. 6: Toumaley – station aval terminée.

cordements électriques des stations de départ. De son côté, les travaux sur les chemins et pistes ont débuté après les vacances d'été des entreprises, à mi-août 2013. Ce ne sont donc pas moins de 5 grandes entreprises qui œuvrent en parallèle sur le chantier, sans compter 2 PME (petites et moyennes entreprises) locales choisies pour leur savoir-faire de charpentier et de couvreur.

Vu les difficultés d'accès des alpages concernés, tous les transports de béton des stations supérieures et des fondations des pylônes ont été effectués par hélicoptère, qui profitait de ses nombreuses rotations pour descendre aux caves les meules de fromage fraîchement fabriquées. Les éléments de pylônes en treillis et l'équipement électro-mécanique des stations supérieures ont été posés à l'aide d'un hélicoptère Super Puma en deux impressionnantes opérations d'une journée chacune.

Durant l'hiver 2013–2014, les réglages et essais de trois installations ont pu être réalisés, de façon à respecter le planning qui prévoit la mise en service pour la prochaine saison d'estivage, soit juin 2014. Un problème de fondation d'un pylône, avec des travaux de réparation au printemps, fait que la dernière installation ne pourra malheureusement être mise en service en même temps, au grand désappointement du syndicat, mais surtout de l'exploitant!

Le syndicat AF espère terminer les travaux à la fin 2014 si les conditions météorologiques sont favorables et remettre ainsi aux propriétaires et exploitants l'outil de production qui leur est nécessaire et qu'ils méritent ! L'important effort financier des pouvoirs publics est à la hauteur de l'engagement extraordinaire de ces jeunes familles d'agriculteurs du Pays-d'Enhaut qui, année après année, montent à l'alpage et perpétuent ce qui n'est pas seulement une tradition séculaire, mais le type d'activité qu'ils revendiquent et qu'ils ont choisi. Le rapport coût/bénéfice ne se mesure pas uniquement sous un angle monétaire, mais il doit également prendre en compte des éléments non-quantifiables tel que l'aspect socio-économique de toute une région, en permettant le maintien d'une agriculture de montagne moderne et performante.
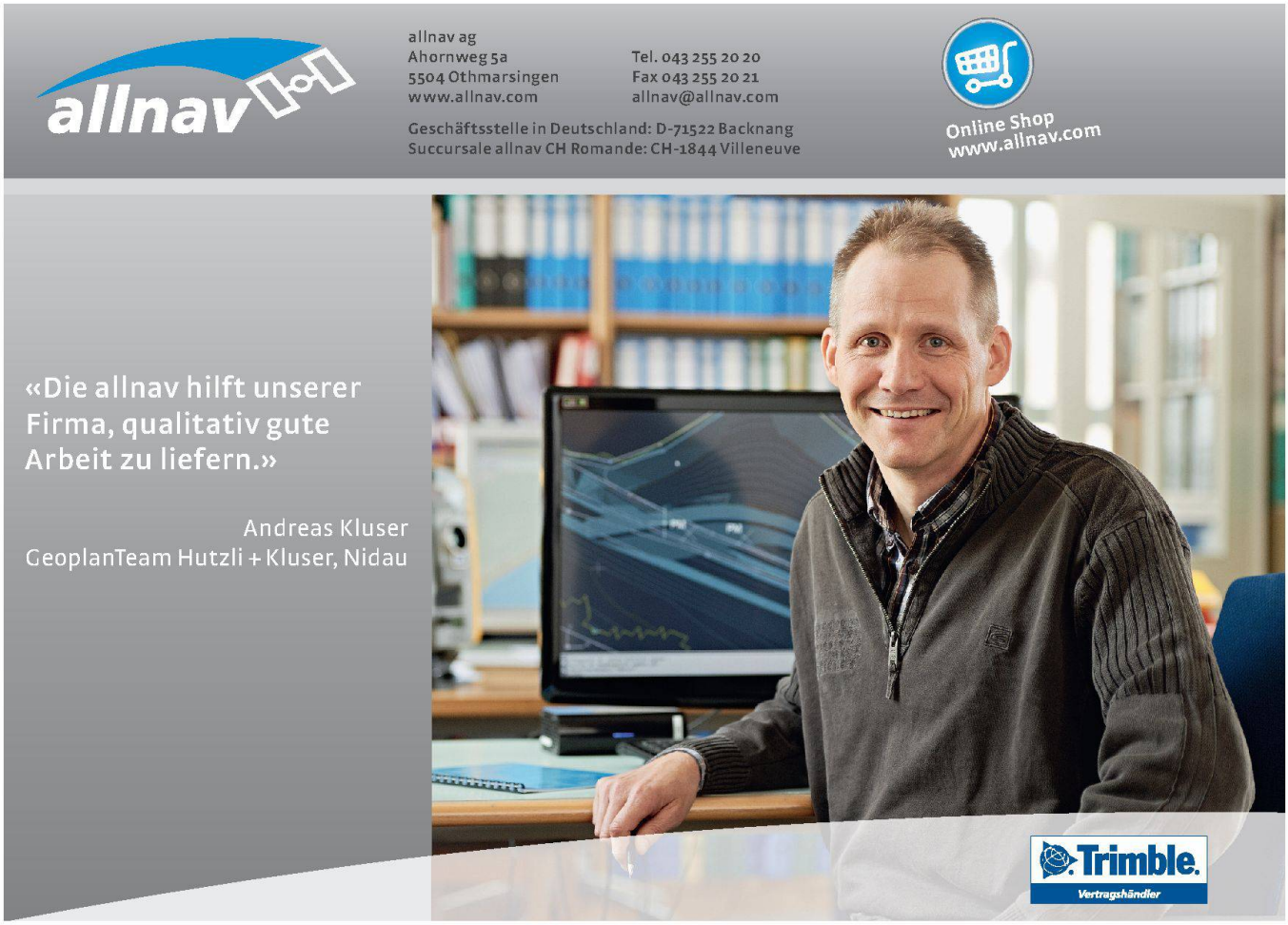
André Eisenring
SDT
Division améliorations foncières
Place de la Riponne 10
CH-1014 Lausanne
andre.eisenring@vd.ch